

2017

Commune de ARDES SUR COUZE

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Qu'est ce qu'un risque majeur?

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Le risque majeur se caractérise par deux critères :

- **une faible fréquence** : chacun pourrait être d'autant plus enclin à l'oublier que les catastrophes sont peu fréquentes
- **une importante gravité** : nombreuses victimes, dommages importants sur les biens et l'environnement

On distingue deux « familles » de risques majeurs :

- **les risques naturels** : séisme, mouvement de terrain, cyclone, inondations, feu de forêt, avalanche...
- **les risques technologiques** : risque industriel, rupture de barrage, risque nucléaire, transport de matières dangereuses

Cadre législatif

- **L'article L125-2 du Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- **Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990** modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Ardes/Couze est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

RISQUES MAJEURS AUXQUELS LES HABITANTS DE LA COMMUNE SONT EXPOSÉS

Risques naturels

- SISMIQUE 
- INONDATION 
- FEU DE FORET 
- MOUVEMENT DE TERRAIN 
- INTEMPÉRIES 

Risques technologiques

- TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
- RUPTURE DE BARRAGE
- INDUSTRIEL



LE RISQUE SISMIQUE

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Avant

- S'informer sur les risques
- Bien connaître les consignes de sécurité
- Connaître les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Repérer un endroit pour se mettre à l'abri

Pendant

- Si on se trouve à l'intérieur de locaux
 - ✓ s'éloigner des fenêtres
 - ✓ se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse
- Si on se trouve à l'extérieur de locaux s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques...); à défaut, s'abriter sous un porche
- Si on est en voiture s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

Après

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses ;
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; en cas de fuite de gaz, aérer et prévenir les secours
- Ne pas fumer, ni allumer de flammes
- Rassembler ses papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio pour les emporter avec soi
- Évacuer les bâtiments
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- Ne jamais pénétrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.

Les réflexes qui sauvent :

Pendant



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments et des zones instables

Après



Couper l'électricité et le gaz



Evacuez le bâtiment



Ecoutez la radio : pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.



Ne téléphonez pas (sauf urgence), libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle



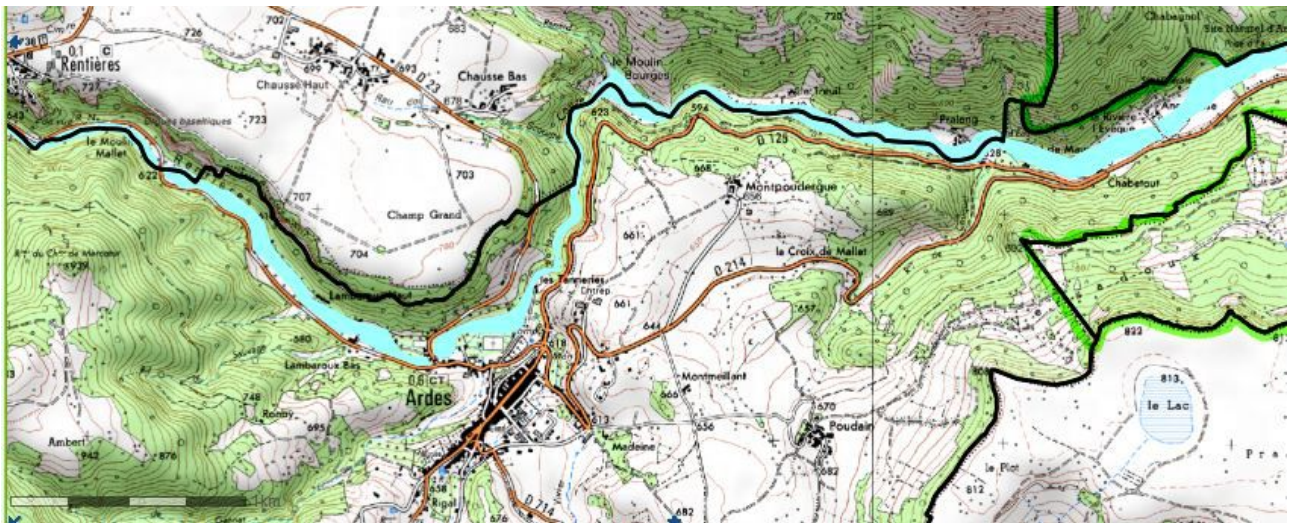
LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau suite à une forte crue. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

LE RISQUE À Ardes:

La commune est concernée par un risque d'inondation de type torrentiel due à la Couze d'Ardes.

- x Les inondations torrentielles : en montagne, les effets cumulés de violents orages, de la fonte des neiges et de la pente des terrains peuvent provoquer des crues torrentielles; elles sont brutales, rapides et sont susceptibles d'entraîner un fort charriage de matériaux (arbres, cailloux, ...) pouvant causer des dégâts importants.





LE RISQUE INONDATION

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Avant

à l'intérieur d'un bâtiment :

- Couper le gaz et l'électricité.
- Obturer les entrées d'eau: portes, soupiraux, évents.
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Prévoir les moyens d'évacuation.

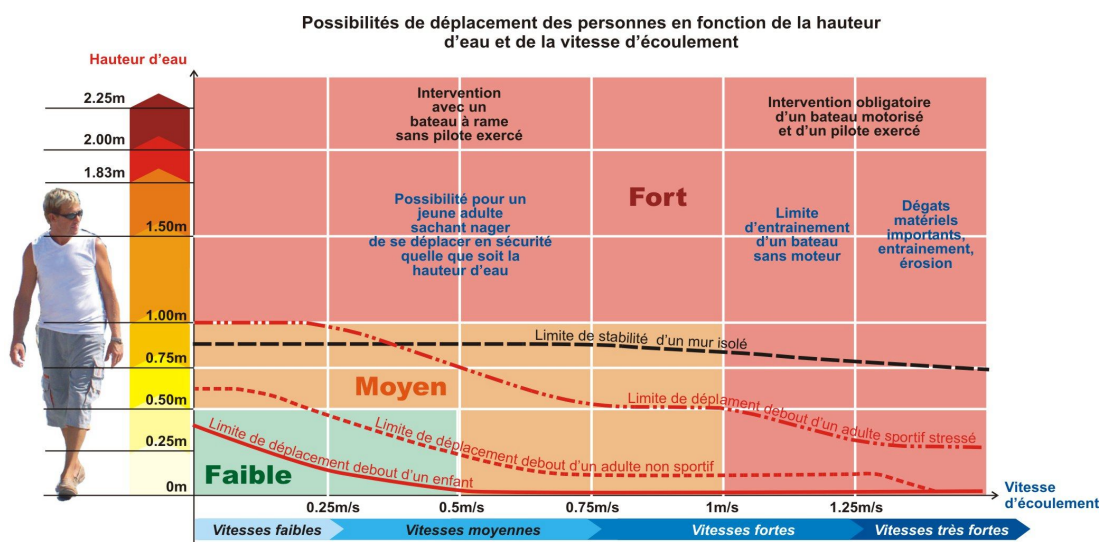
à l'extérieur :

- Sortir de son véhicule qui peut être emporté par la crue;
- S'éloigner de la zone dangereuse et se réfugier sur un point haut. S'informer sur les risques



Pendant

- S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance (radio, mairie, internet: www.vigicrues.gouv.fr).
- Se conformer aux directives des services de secours.
- Se réfugier sur un point haut (étages, collines).
- Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation.
- Ne pas s'engager sur une route inondée.
- Ne pas tenter de sortir un véhicule d'un sous-sol si l'inondation est proche ou a commencé.



Après

- Vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés.
- Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffez dès que possible.
- Déposer un dossier auprès de son assureur dans les plus brefs délais



LE RISQUE FEUX DE FORET

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Avant

- S'informer sur les risques
- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Débroussailler régulièrement les abords de résidence
- Vérifier l'état des fermetures (porte/volet) et la toiture.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels d'arrosage...)

Pendant

Si l'on est témoin d'un départ de feu:

- Informer les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.
- Si possible, attaquer le feu.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent et sortir au plus vite de la zone de propagation du feu.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris).
- Respirer à travers un linge humide.

Si vous êtes en voiture:

- Ne pas sortir.
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée et allumez vos phares (pour être facilement repéré).

Votre habitation est exposée au feu:

- ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, les éloigner du bâtiment si possible.

Après

- Tenez-vous informés des consignes à suivre
- Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile
- Appelez les sapeurs pompiers si vous constatez une reprise de feu



Fermez les portes et les aérations

Coupez l'électricité et le gaz

Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche

Ecoutez la radio pour connaître les consignes

Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.). Ce phénomène comprend diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des mécanismes initiateurs, des matériaux considérés et de leur structure. Dans le Puy-de-Dôme, il peut ainsi se traduire par :

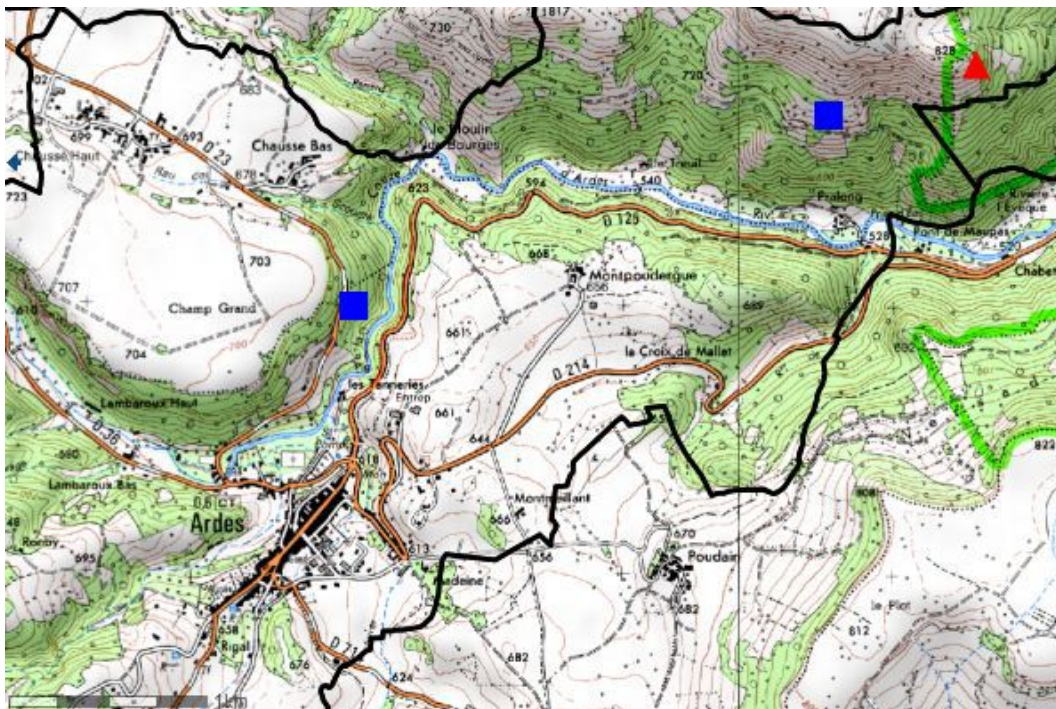
- x **Des glissements de terrain** - Il s'agit de déplacements par gravité instables. De vitesse lente, ils peuvent cependant s'accélérer en phase paroxysmale pour aller jusqu'à la rupture.
- x **Des effondrements** - Ils sont consécutifs de déplacements verticaux instantanés de la surface du sol par rupture brutale de cavités souterraines préexistantes, naturelles ou artificielles.
- x **Des écroulements et chutes de blocs** - Ils résultent de l'évolution de falaises allant, selon les volumes de matériaux mis en jeu, de la simple chute de pierres, à l'écroulement catastrophique mettant en jeu des ensembles de blocs de plusieurs dizaines de m³.
- x **Des coulées boueuses et torrentielles** - Ce phénomène se caractérise par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Il est consécutif d'une période de forte pluviométrique.
- x **Les retraits-gonflements des argiles** - Il se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de *retrait*. A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de *gonflement*.

LE RISQUE À ARDES :

TYPE DE PHENOMENE:

La commune est plus particulièrement concernée par :

- x érosion de berges
- x glissement/chute de blocs



■ Mouvements de terrain

▲ Cavités recensées

Les phénomènes étant ponctuels, superficiels et localisés, l'alerte n'est pas possible. La vigilance est recommandée



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Avant :

- S'informer des risques et de leur localisation potentielle.
- S'informer des consignes de sauvegarde à appliquer en cas de déclenchement du phénomène.
- Signaler à la mairie :
 - × l'apparition de fissures dans le sol,
 - × les modifications importantes apparaissant dans les constructions,

Pendant :

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments.
- Fuir latéralement la zone dangereuse.
- Ne pas revenir sur ses pas.



Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert.
- Empêcher l'accès au public.
- Informer les autorités (18 ou 112).
- Évaluer les dégâts.



RISQUE EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

RISQUES TEMPÊTES

- **Mettez** à l'abri les animaux
- **Mettez** à l'abri tous les matériels pouvant être emportés par le vent et présentant un risque pour autrui
- **Gagnez** votre habitation ou un abri et évitez toutes sorties
- Si vous êtes au volant, **modérez** votre vitesse
- Si vous êtes dehors, **évitez** de marcher sur les trottoirs en raison de chutes possibles de tuiles, d'antennes, etc.
- **Ne touchez pas** aux fils électriques tombés sur la chaussée

RISQUES INTEMPÉRIES HIVERNALES

- **Évitez les sorties non indispensables** que ce soit à pied, en deux roues ou en voiture
- Si tel est le cas, **informez-vous** des conditions de circulation et soyez prudents si vous prenez le volant et prévoyez des vêtements chauds et des provisions en cas de déplacement indispensable
- **Prévoyez** des équipements spéciaux avant de vous engager sur un itinéraire enneigé
- Si vous êtes bloqués dans votre voiture, **éteignez** votre moteur pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone
- **Maintenez** (ou mieux faites vérifier) la ventilation de votre habitation pour éviter tout risques d'asphyxie
- **Dégagez** la neige devant votre habitation et utilisez du sel pour réduire les risques de chutes
- Il est bon de rappeler que pénalement (si un arrêté municipal est pris dans ce sens), tout riverain d'une voie est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage pour **éviter** la formation de glace
- La mairie et le Conseil Départemental sont **responsables** de la partie roulante des chaussées

RISQUES CANICULE

- N'**hésitez pas** à aider ou à vous faire aider
- Évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes
- **Passer** au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- **Rafrâchissez-vous**, mouillez- vous le corps plusieurs fois par jour
- **Buvez** de l'eau fréquemment et abondamment même sans soif

Les réflexes qui sauvent :

Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



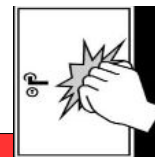
Inpes – Ministère de la santé

LES MOYENS D'ALERTE



L'alerte sera donnée par le système de sirène et/ou par l'équipe municipale au sein de chaque village. Celle-ci sera donnée en porte-à-porte ou par tout autre moyen mis en place par la commune.

Ils relaieront le message transmis par la préfecture et pourront ordonner :



ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS :

- Information du risque à venir
- Préparez vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire
- Restez attentif aux instructions qui seront données pour votre sécurité

ALERTE AVEC EVACUATION DE LA POPULATION :

- Information du risque imminent
- Evacuez selon les consignes

Pour information complémentaire, il existe un SIGNAL NATIONAL D'ALERTE (non disponible sur la commune):

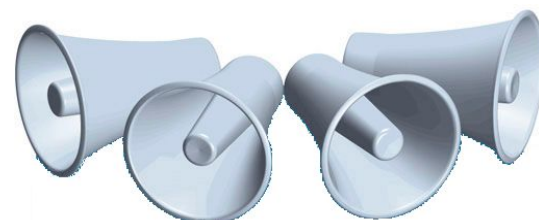
Le réseau national d'alerte (RNA) a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

La France a défini un signal unique au plan national (*décret 2005-1269 du 12/10/2005*). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce signal ne doit pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois, ou avec les déclenchements brefs utilisés pour l'appel des pompiers.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez en dehors du moment de test, appliquez les consignes générales de sécurité. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace ; elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

Les caractéristiques de l'événement et les consignes de protection seront diffusées par la radio : mettez-vous à l'écoute de France Inter, de France Info ou des radios locales.



Son modulé sur 3 fois 1min41 s.

« *Confinez-vous* »

Son continu de 30 secondes

« *Vous pouvez maintenant sortir* »

Vous pouvez vous familiariser avec ce signal en consultant le numéro vert suivant :

0800 50 73 05 (appel gratuit)

LES NUMEROS D'URGENCE :

POMPIERS	18 OU 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
MAIRIE	04 73 71 83 89
PREFECTURE	04 73 98 63 63

LES STATIONS DE RADIO
FRANCE BLEU AUVERGNE
FRANCE INTER
FRANCE INFO

S'INFORMER POUR CONNAITRE LES RISQUES

www.puy-de-dome.pref.gouv.fr : information aux acquéreurs et locataires

www.georisques.gouv.fr : site regroupant l'information sur l'ensemble des risques naturels

www.sisfrance.net : banque de données des séismes en France

www.vigicruces.gouv.fr : site d'information sur l'évolution des crues

www.meteofrance.fr : informations météorologiques

Ardes

PUY-DE-DOME
Auvergne



feux de forêt



mouvements de terrain



inondation



phénomène lié à l'atmosphère



tempête



sismicité zone 3

en cas de danger ou d'alerte

- 1. abritez-vous**
- 2. écoutez la radio**
Station France Bleu Pays d'Auvergne-101.9 Mhz
- 3. respectez les consignes**
> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

- > en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs
- > sur Internet : www.prim.net